2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS-

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

SOMMAIRE

01
PRÉSENTATION DU SERVICE P.04
A. Organisation du service p.04
B. Le territoire p.05
C. La collecte des déchets p.08

02
INDICATEURS TECHNIQUES P.10
A. Les tonnages p.11
B. La gestion des déchèteries p.12
C. La communication et la prévention p.15
D. Les ordures ménagères résiduelles p.15
E. Indicateurs financiers p.16

Le rapport d'activité annuel 2019 est réalisé et édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
Directeur de la publication : G. Morand, co-directeur : D. Izoard - Rédaction : Services de la CCPMB et E. Amblard
Conception graphique : Service communication A. Le Goff - Crédit photos : ©CCPMB - Septembre 2020

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes.
Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal.
Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.
Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2018 le compte rendu de l'exercicedes différentes compétences de la Communauté de Communes.Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés.
Certains éléments permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité.
Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Depuis sa création, le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est dotée de la compétence « Élimination et collecte des déchets ménagers ». Elle a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries. L'objectif est de concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc confie la prestation d'élimination au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui regroupe également la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la CC du Val d'Arly. Le Syndicat est notamment chargé d'assurer le traitement des ordures ménagères au moyen du centre de valorisation énergétique (CVE) de Passy, la gestion du quai de transfert, le transport, le tri et la valorisation des recyclables, la collecte et la valorisation du verre, l'exploitation de la déchèterie située dans le périmètre de l'usine ou encore la communication et l'information des habitants en matière de gestion des déchets.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est composée de 10 communes pour une population permanente totale de **45 614 habitants,** dont voici la répartition :

Communes	**Population permanente**	**Population DGF** *(Dotation Globale de Fonctionnement)* **Habitants permanents + résidents secondaires**
Combloux	2 219	4 499
Les Contamines-Montjoie	1 216	4 058
Cordon	999	1 705
Demi-Quartier	942	2 187
Domancy	2 186	2 126
Megève	3 164	10 834
Passy	11 319	11 923
Praz-sur-Arly	1 264	3 386
Saint-Gervais	5 702	11 568
Sallanches	16 603	17 581
CCPMB	**45 614**	**69 965**

01

PRESÉNTATION DU SERVICE

A. ORGANISATION DU SERVICE

1. COMPÉTENCES

- La CCPMB, exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- La CCPMB effectue la collecte du tri sélectif, ordures ménagères en régie directe sur des points d'apport volontaire. La collecte de Saint-Gervais se fait en prestation privée.
- La Compétence traitement et tri des déchets est transférée au SITOM de la Vallée du Mont Blanc.
- La collecte du verre est également assurée par le SITOM de la Vallée du Mont-Blanc et confiée à un prestataire privé.

La gestion des déchèteries est assurée par la CCPMB de la façon suivante :

- Gardiennage (haut de quai) en régie directe pour les déchèteries de Megève et de Saint-Gervais.
- Enlèvement des bennes et traitement par un prestatire privé. La déchèterie de Sallanches est entièrement gérée en contrat de prestation. La déchèterie de Passy est gérée par le SITOM dans le cadre de son contrat de délègation de service public du traitement.

B. LE TERRITOIRE

2. LES MOYENS HUMAINS

Constitution du service déchet en 2018

Fonction	Grade	Missions principales	Effectif
Responsable du service des déchets	Catégorie A	Gestion du service (Technique, RH, finances)	1 (50 %)
Responsable administrative	Catégorie B	Suivi budgétaire, comptable et administratif	1 (100 %)
Agent administratif	Catégorie C	Gestion des demandes de cartes accès, facturation déchèteries	1 (50 %)
Responsables d'exploitation	Catégorie C	Gestion des équipes, suivi technique	1 (100%)
Chauffeurs	Catégorie C	Conduite des véhicules, remontées d'informations	11 (100 %)
Ripeurs	Catégorie C	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	4 (100 %)
Agents de déchèteries (Megève et Saint-Gervais)	Catégorie C	Accueil et information des usagers, entretien du site, dépannages chauffeurs, ripeurs	5 (100 %)
Agent polyvalent	Catégorie C	Entretien technique, maintenance des équipements	2 (100 %)
Saisonniers	Contractuels	Renfort saisons touristiques	3 (6 agents / 6 mois)*

** Conformément à la délibération 125/2013 du 11 décembre 2013*

613 jours d'arrêt maladie dont 229 jours pour un seul agent en longue maladie.

5 accidents du travail pour 168 jours d'arrêt.

- **Les équipes de collecte sont organisées sur trois lieux de prise de poste :**
  - Au siège administratif de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, Passy
  - À la déchèterie à Megève
  - Au Centre Technique Municipal à Sallanches
  - Au Centre technique Communal à Passy

Des conventions d'occupation des centres techniques sont passées avec les communes permettant également de faire appel en tant que de besoin à des moyens techniques existants sur place.

3. LES MOYENS MATÉRIELS

Les installations de pré-collecte

Le territoire de la Communauté de Communes possède des équipements variés (types, systèmes de préhension) ce qui nécessite une organisation complexe de la collecte. Depuis les dernières années, des travaux de mise en place de CSE permettent d'aller vers une optimisation.

	Nombre de points de collecte	Cabanes Mazots	Bacs roulants	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés
Combloux	23				78	
Les Contamines-Montjoie	96	46	448		25	
Cordon	6				25	
Demi-Quartier	8				46	
Domancy	10	1	6	2	28	4
Megève	100	80	450	5	116	
Passy	67			93	183	
Praz-sur-Arly	12			12	32	
Saint-Gervais	183	22	224	23	126	13
Sallanches	81				267	21
CCPMB	586	149	1122	128	928	38

Le passage en point de tri semi-enterré permet de remplacer les BOM par des camions grue.

Le parc de véhicules

En 2019, le service de collecte des déchets dispose de **9 véhicules** de collecte. **Le renouvellement du parc se poursuit avec le remplacement des véhicules anciens ou remplacement de BOM en grue suite à l'implantation des conteneurs semi enterrés. Un nouveau véhicule est arrivé fin 2019.**

Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	Mise en circulation	Type	Âge
Val d'Arly : Demi-Quartier, Megève, Praz-sur-Arly	Megève	MAN	DR 711 EQ	2015	BOM	4 ans
		Renault	8854 ZL 74	2008	BOM	11 ans
		MAN	DS 515 JY	2015	GRUE	4 ans
Plaine : Combloux, Domancy, Passy, Sallanches	Sallanches	Renault	CN 313 PH	2013	GRUE	6 ans
		Renault	FC 267 KK	2018	GRUE	
	Passy	Iveco	CH 580 YT	2012	GRUE	7 ans
		Mercedes	9660 ZQ 74	2009	BOM	10 ans
Val Montjoie : Les Contamines-Montjoie, Saint-Gervais	Passy	MAN	DR 945 ES	2015	BOM	4 ans
		Mercedes	9601 ZF 74	2007	BOM	12 ans

C. LA COLLECTE DES DECHETS

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la collecte **en régie intercommunale,** à l'exception des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens situés sur la commune de Saint-Gervais. Cette dernière est réalisée par la société TRIGENIUM dans le cadre d'un marché de prestation de service renouvelé fin 2018 pour 3 ans. Les déchèteries sont **gerées en prestation,** à l'exception de Megève.

<table>
<tr><th colspan="2"></th><th colspan="2">Ordures ménagères recyclables</th><th colspan="2">Verre</th><th colspan="2">Emballages et papiers en mélange</th><th colspan="4">Déchèteries</th></tr>
<tr><th colspan="2">Organisation</th><td>PDR</td><td>AV</td><td>PDR</td><td>AV</td><td>PDR</td><td>AV</td><td>Passy</td><td>Megève</td><td>Saint-Gervais</td><td>Sallanches</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Collecte</td><td>Val d'Arly</td><td>Régie</td><td></td><td>Régie</td><td rowspan="3">Prestation</td><td colspan="2">Régie</td><td rowspan="4">DSP</td><td rowspan="3">Régie</td><td rowspan="3">Régie</td><td rowspan="3">Prestation</td></tr>
<tr><td>Plaine</td><td colspan="2">Régie + Prestation</td><td></td><td colspan="2">Régie + Prestation</td></tr>
<tr><td>Val Montjoie</td><td>Régie</td><td>Prestation</td><td>Régie</td><td>Régie</td><td>Prestation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Transport</td><td>Prestation</td><td></td><td colspan="2">Prestation</td><td>Prestation</td><td></td><td rowspan="2">Prestation</td><td rowspan="2">Prestation</td><td rowspan="2">Prestation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Traitement</td><td colspan="6">DSP</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétence de la CCPMB</td><td colspan="10" rowspan="2">PDR = Point de regroupement (collecte en bacs)
AV= Apport Volontaire (collecte et colonnes aériennes, semi-enterrées)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétence du Sitom</td></tr>
</table>

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS VERRE

AU 31.12.2019

La collecte du verre est gérée par le SITOM de la Vallée du Mont-Blanc et assurée par un prestataire privé.

- Régie
- Mixte (régie/prestataire)
- Déchèterie en prestation
- Déchèterie en régie

2. LES MODES DE COLLECTE

Le matériel de pré-collecte était assez hétérogène sur le territoire. Progressivement dans un souci d'optimisation, **les installations de collecte sont harmonisées** sous la forme de point de tri en **conteneurs semi enterrés.**

En 2019, **52 points** ont été créés ou agrandis : remplacement des colonnes aériennes sur la commune de Passy par des cuves semi enterréées, poursuite des remplacements de mazots par des conteneurs semi-enterrés sur la commune de Megève. Démarage des remplacements des mazots par des CSE sur la commune des Contamines-Montjoie.

En parallèle, un programme de travaux a été lancé sur Combloux et Saint-Gervais pour des rénovations ou créations de points. L'optimisation de la collecte se poursuit.

TYPOLOGIE DES COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS VERRE

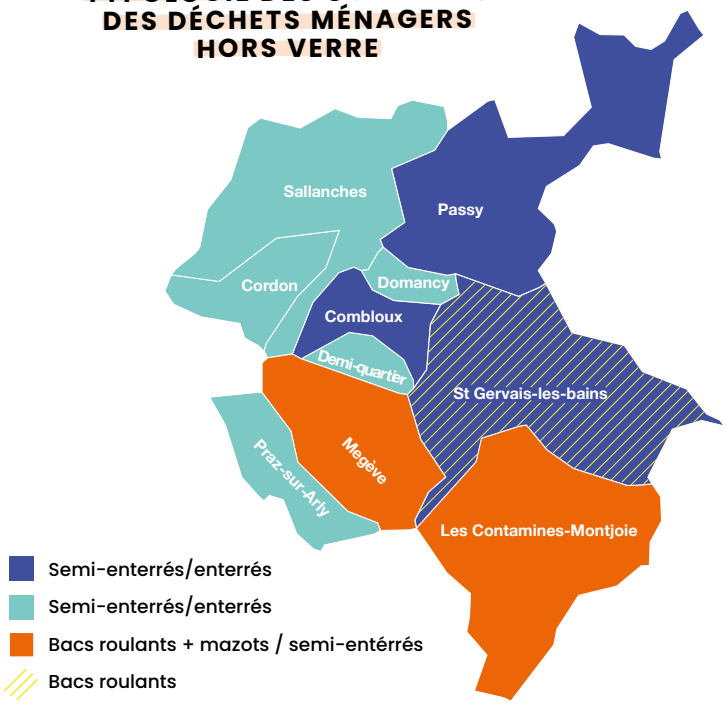

3. LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

Les fréquences de collecte sont soumises à la forte saisonnalité des stations touristiques. Elles sont donc très variées en haute et basse saison selon le mode de collecte ainsi qu'à la capacité de stockage des équipements de pré-collecte en place selon les communes.

4. L'ORGANISATION DES TOURNÉES

La collecte est organisée en 3 postes sur 5 ou 6 jours *(du lundi au vendredi et samedi ou dimanche selon les cas).*

Les postes suivent les horaires suivants :

Matin : 6h00 à 13h00

Après-midi : de 13h00 à 20h

Nuit : de 20h00 à 01h50 (sur 6 jours) ou de 20h00 à 3h00 (sur 5 jours)

On distingue **3 périodes** différentes dans l'année en raison des **variations de tonnage dues à l'activité touristique.** L'organisation de la collecte varie en fonction.

- **La période hivernale,** de mi-décembre à fin avril, est la plus chargée.
- **La période estivale,** de mi-juillet à fin août, connaît aussi une forte variation des tonnages.
- **Le reste de l'année** est appelé période hors saison.

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

5. LES EXUTOIRES

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont transférés sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'un Centre de Valorisation Énergétique *(CVE)*,
- d'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables,
- d'une plateforme de stockage du verre.

Les véhicules de la Communauté de Communes et de la société TRIGENIUM, pour Saint-Gervais et le verre, sont chargés de transférer directement les déchets sur le site de Passy.

02

INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES TONNAGES

Les tonnages d'ordures ménagères *(OM)* résiduelles, d'emballages ménagers recyclables *(CS)* et de verre collectés sur le territoire évoluent de la manière suivante par rapport à 2018 :

5 %
d'ordures ménagères
en moins

5 %
de verre collecté
en plus

3 %
de collecte sélective
en plus

38 730 tonnes
de déchets collectés
sur l'année

TONNAGES 2019 CCPMB

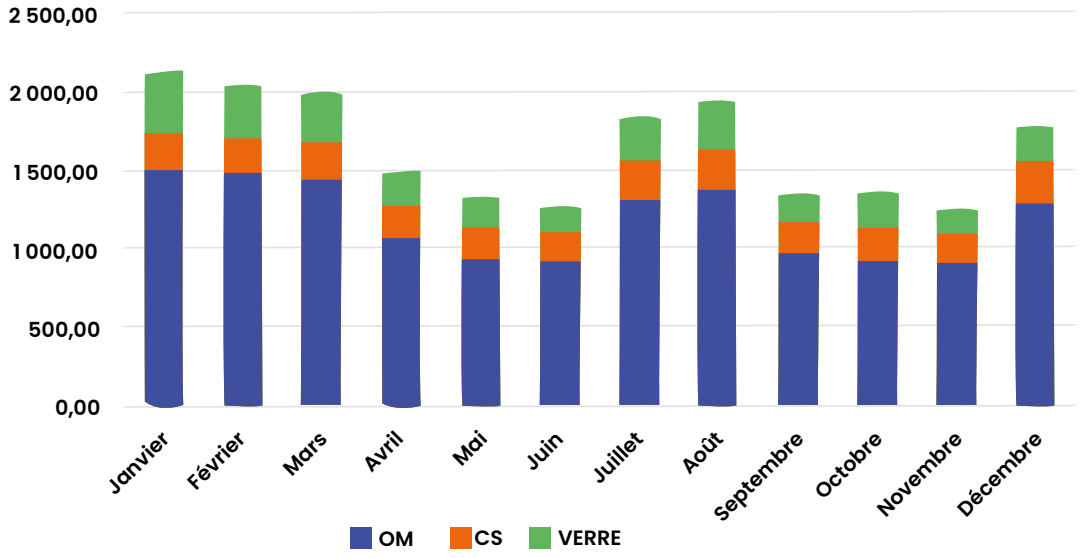

Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre à compte dans l'organisation globale du service et impactent fortement les performances en matière de tri sélectif des ordures ménagères.

Pour analyser les performances de collecte, il est possible de comparer des ratios basés sur la population municipale et des valeurs de références nationales en habitat touristique en kg par habitant. Ainsi, la CCPMB présente des performances supérieures aux moyennes touristiques nationales hormis en déchèteries.

	Décheterie (hors verre)		Ordures ménagères		Collecte sélective		Verre		Ensemble des déchets	
	Tonnages collectés	Kg/ Hab	Tonnages colectés	Kg/an	Tonnages colectés	Kg/ an	Tonnages colectés	Kg/ an	Tonnages colectés	Kg/an
Total 2019	19 010	417	14 155	311	2 594	57	2 974	62	38 734	842
Total 2018	19 155	419	14 976	328	2 517	55	2 845	62	39 477	864
Évolution 2018/2019	-0,12 %		-5,48		3,03		4,53		-0,02	

Ref population INSEE : 45574

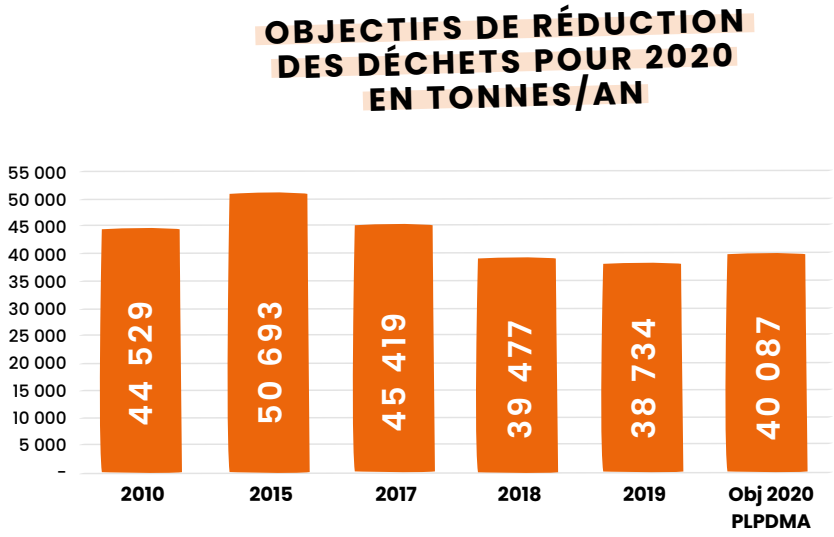

Depuis 2016, la CCPMB s'est engagée dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) qui prévoit une liste d'actions visant à réduire le gisement global des déchets et augmenter la part recyclable. Les effets de ces actions, continuent de se faire sentir.

B. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de **quatre déchèteries** sur son territoire :

- La gestion du **site de Passy** a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui concède une Délégation de Service Public *(DSP)* à l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
- **Concernant les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches,** ils sont gérés dans le cadre d'un marché public confié au groupement d'entreprise EXCOFFIER-SUEZ pour :
  - **la gestion des trois bas de quai** (transport-traitement)
  - **la gestion des hauts de quai** (accueil-gardiennage) de Sallanches en prestation privée et Saint-Gervais repris en régie en septembre.

  Pour ce marché, les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets : >>>

	Traitement	Lieux
Bois	Recyclage panneaux de particules, palettes ou valorisation énergétique en chaufferies	Chaufferie Idex Energies Annecy (74) Excoffier Annecy (74) Saviola (Italie) Egger Vosges (88)
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches (74)
Déchets verts	Compostage	Compostiere de Savoie Perrignier (74)
Encombrants Incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement Production d'électricité	Suez Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Mabboux Megève (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74) Praxy Centre Bourbie Issoire (63)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambery (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy Le Pelloux (74)
DMS	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Medista Venissieux (69)

Sur toutes les déchetteries, la tranche 9h-12h, 14h-17h est la plus fréquentée.

1. LES FLUX COLLECTÉS

Les principaux flux varient de la manière suivante :

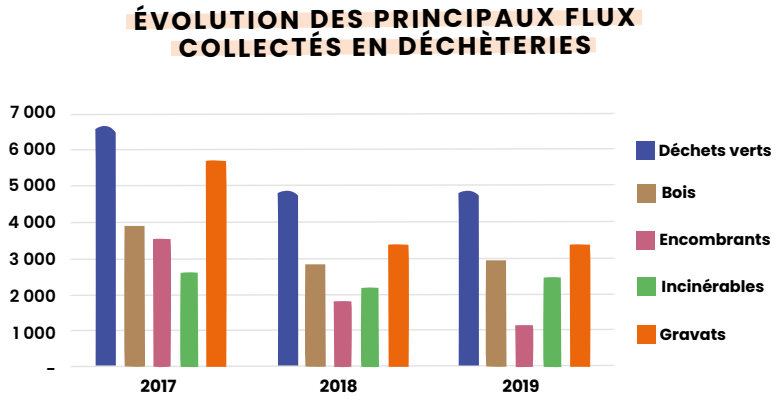

**2018 : Année de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie*

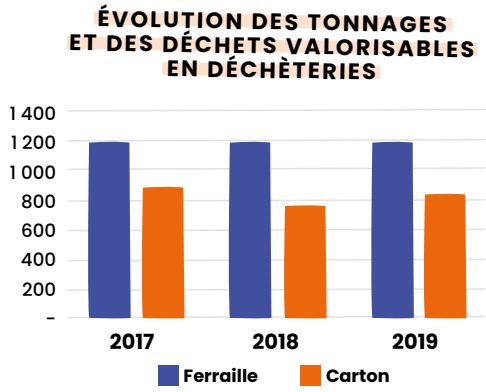

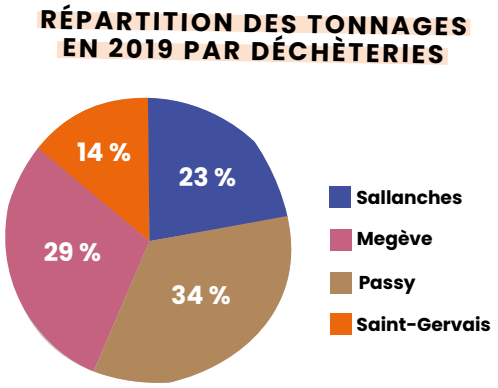

NOMBRE DE PASSAGE PAR DÉCHÈTERIES EN 2019

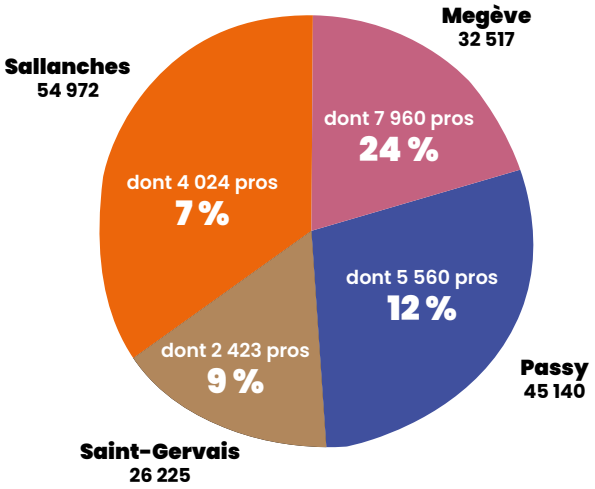

NOMBRE DE PASSAGE ANNUEL EN 2019

TOUTES LES DÉCHÈTERIES

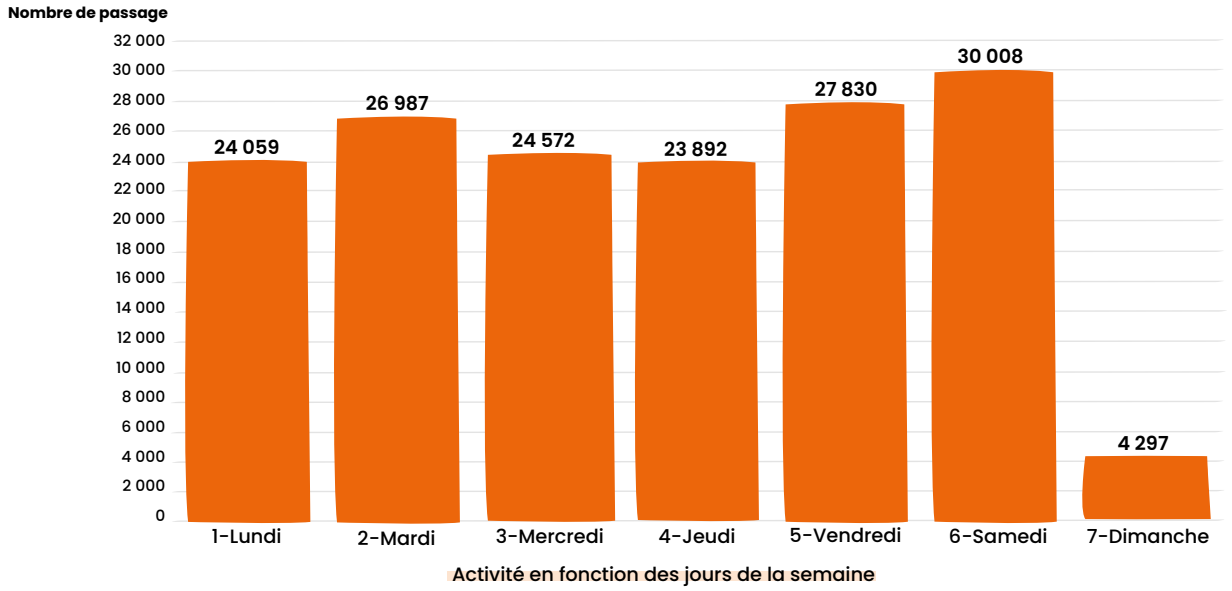

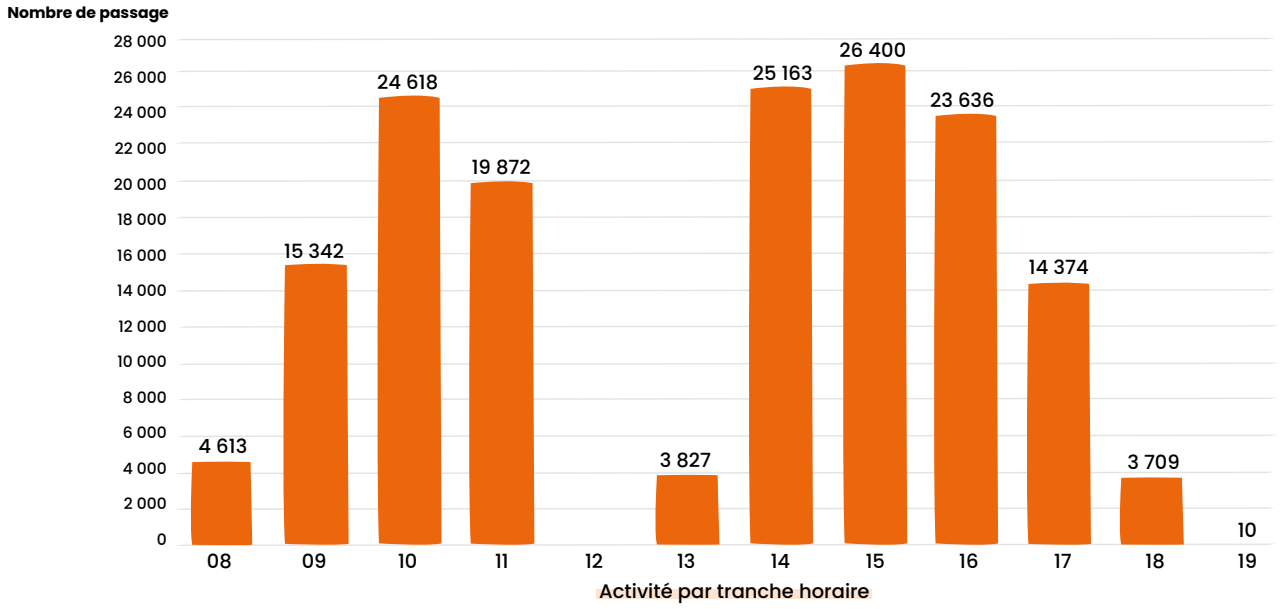

2. GESTION DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement mis à jour avec les nouvelles modalités d'accès aux sites. Particuliers comme professionnels doivent enregistrer leurs véhicules afin d'être reconnus en entrée. Les particuliers ont un accès gratuit, les professionnels sélectionnent en entrée le type de déchets apportés donnant lieu à une facturation selon le type de déchets : déchets verts, incinérables, encombrants, gravats, bois, plâtre, (cartons, ferraille, verre, emballages recyclables, DEEE, huile végétale restent gratuits). Ce système permet à la fois d'interdire l'accès des usagers venus des territoires voisins sans accord préalable entre les collectivités et facturer les apports de déchets issus des activités professionnelles conformément à la règlementation.

C. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION

> **Le SITOM dispose de nombreux outils de communication :**

- **Communication écrite :** site internet, guide du tri, mémo-tri en plusieurs langues, courrier aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et journal, l'Eco des Vallées du Mont Blanc, mise à disposition des articles aux adhérents afin de les intégrer dans leurs bulletins.
- **Communication orale :** auprès du grand public > manifestations, animations scolaires (école, collèges, lycées), journées portes ouvertes, porte à porte, formation des gardiens de refuge…
  Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif. Il vend des composteurs aux usagers du territoire et organise des ateliers gratuits pour en apprendre le fonctionnement. Des guides sont également élaborés.

Le SITOM a réalisé en 2012 un premier état des lieux de la prévention, ce qui a permis d'établir le diagnostic du territoire et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre. En 2018, une nouvelle campagne de caractérisation a été menée permettant de faire un état du contenu des ordures ménagères. Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel du SITOM.

De son côté, la CCPMB valorise les thématiques concernant la réduction des déchets via son site internet www.ccpmb.fr, son bulletin d'informations intitulé *Ma Vie* qui est édité 4 fois par an et distribué à tous les habitants et via ses réseaux sociaux (une page sur Facebook et une sur Linkedin).

D. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont **incinérées au centre de valorisation énergétique** *(CVE)* du SITOM des Vallées du Mont-Blanc situé à Passy *(cf Rapport d'activité 2019 du SITOM).* Il a été mis en service en 1995 et possède une capacité de 56 250 tonnes (tonnage nominal annuel).

Il accepte les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Arlysère pour le Val d'Arly) les déchets incinérables et encombrants des déchèteries, des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité, des déchets d'activités économiques résiduels et des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées : les métaux sont extraits des mâchefers et recyclés, les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation, les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

2. LES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont **transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc** à Passy pour être **compactés**. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier de Villy-le-Pelloux depuis mars 2014 pour assurer leur valorisation. Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé.
(cf Rapport d'activité 2019 du SITOM)

3. LES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. **L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation** ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

E. INDICATEURS FINANCIERS

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2018	Crédits ouverts 2019 BP	CA 2019 (prévisionnel)	Evolution CA 2019/ CA 2018
011 - Charges à caractère général	2 174 446 €	2 321 500 €	2 126 501 €	-2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 233 747 €	1 295 000 €	1 159 725 €	-6%
65 - Autres charges de gestion courante	3 229 559 €	3 349 500 €	2 967 912 €	-8%
66 - charges financières	51 108 €	41 701 €	41 701 €	-18%
67 - Charges exceptionnelles	255 150 €	256 000 €	255 805 €	-
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0	100 000 €	0	-
Dépenses réelles de fonctionnement	**6 944 011 €**	**7 363 701 €**	**6 551 646 €**	**-5 ,65%**
023 - Virement à la section d'investissement	0	3 701 161 €	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 790 € €	600 149 €	600 144 €	
Dépenses totales de fonctionnement	**7 274 802 €**	**11 665 012 €**	**7 151 790 €**	**-1 ,70 %**

7 151 790 € DE DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de 89 %.

Chapitres	CA 2018	Crédits ouverts 2019 BP et DM	CA 2019	Évolution CA 2019/ CA 2018
013 - Atténuations de charges	61 596 €	56 000 €	67 543 €	9,65 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	217 444 €	240 000 €	259 699 €	19 ,40 %
73 - Impôts et taxes	8 474 300 €	8 557 000 €	8 716 748 €	2,86 %
74 - Dotations, subventions et participations	116 843 €	130 000 €	114 962 €	-1,60 %
75 - Autres produits de gestion courante	27 888 €	10 000 €	9 630 €	-65,46 %
77 - Produits exceptionnels	516 445 €	1 100 000 €	1 032 514 €	+ 99,92 %
Recettes réelles de fonctionnement	**9 414 518 €**	**9 236 000 €**	**10 201 099 €**	**+8 ,35 %**
Travaux en régie	14 210 €	48 058 €	47 931 €	
Recettes totales de fonctionnement	**9 428 728 €**	**9 306 000 €**	**10 249 031 €**	**8,7 %**

10 249 031 € DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 110 %.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2018	Crédits ouverts 2019 BP et DM	CA 2019 (prévisionnel)	Évolution CA 2019/ CA 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	202 519 €	206 523 €	206 523 €	+ 2%
20 - Immobilisations incorporelles		26 240 €	5 850 €	
204 subventions d'équipement versées		30 100 €	0	
21 - Immobilisations corporelles	3 040 045 €	5 726 137 €	2 841 877 €	-6,50 %
23 – immobilisations en cours	6 000 €	5 000 €	0	
020 - Dépenses imprévues				
Dépenses réelles d'investissement	**3 248 564 €**	**5 994 001 €**	**3 054 220 €**	**-6%**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 210 €	48 058 €	47 931 €	
Dépenses totales d'investissement	**3 262 775 €**	**6 034 059 €**	**3 102 182 €**	**-5%**

3 102 183 € DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au Budget prévisionnel : 51 %.
En intégrant les restes à réaliser de 2019 soit 2 203 456 €, ce taux passe à 88 %.

Chapitres	CA 2018	Crédits ouverts 2019 (BP+DM)	CA 2019	Evolution CA 2019/ CA 2018
10222 - F.C.T.V.A.	347 784 €	1 049 873 €	570 221 €	+ 64 %
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 637 102 €	1 072 964 €	1 072 964 €	-34,45 %
13 - Subventions d'investissement	450 867 €	656 109 €	436 428 €	-3,20 %
Recettes réelles d'investissement	**2 435 754 €**	**2 778 947 €**	**2 079 613 €**	**-14 ,60 %**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 790 €	600 149 €	600 144 €	+80,40 %
021 – Virement à la section d'investissement		3 701 161 €		
Recettes totales d'investissement	**2 766 544 €**	**7 080 258 €**	**2 679 757 €**	**-3 ,10 %**

2 679 757 € DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

Taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel : 75 %.
En intégrant les restes à réaliser de 2019 soit 354 015 €, ce taux passe à 88 %.

3. LA DETTE

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité totale	CRD fin d'exercice
2019	1 156 139 €	206 523 €	43 031 €	249 554 €	949 616 €
2020	949 616 €	215 790 €	33 242 €	249 032 €	733 826 €
2021	733 826 €	225 546 €	22 964 €	248 510 €	508 279 €
2022	508 279 €	203 919 €	12 173 €	216 093 €	304 360 €
2023	304 360 €	55 947 €	6 146 €	62 094 €	248 412 €
2024	248 412 €	39 841 €	4 828 €	44 670 €	208 571 €
2025	208 571 €	40 297 €	3 851 €	44 148 €	168 273 €
2026	168 273 €	40 773 €	2 852 €	43 626 €	127 500 €
2027	127 500 €	30 000 €	2 022 €	32 022 €	97 500 €
2028	97 500 €	30 000 €	1 500 €	31 500 €	67 500 €
2029	67 500 €	30 000 €	978 €	30 978 €	37 500 €
2030	37 500 €	30 000 €	456 €	30 456 €	7 500 €
2031	7 500 €	7 500 €	32,63 €	7 532 €	0 €
Total		**1 156 139 €**	**134 084 €**	**1 290 224 €**	

PROFIL EXTINCTION DETTE

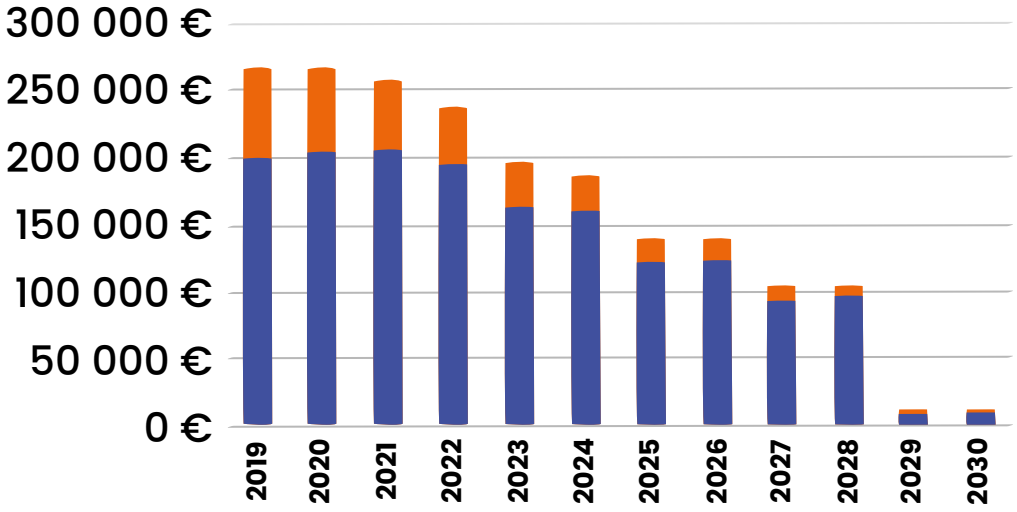

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

- SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS-

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

04 50 78 12 10 - www.ccpmb.fr - @Communauté de communes Pays du Mont-Blanc